



RÈGLEMENT OFFICIEL

CONCOURS INTITULÉ : « mes marques à moi »,

(le « **Concours** »)

DATES : du 12 février au 11 mars 2026

NOTE: Dans le cadre de ce règlement, toute mention des termes « Programme Moi » fait référence au Programme Moi au Québec et au Nouveau Brunswick et au Programme Moi Rewards en Ontario.

1. ORGANISATEUR ET FOURNISSEUR DE PRIX. Le Concours est tenu par Metro Richelieu Inc., pour l'ensemble des ses sociétés affiliées et enseignes (l'« **Organisateur** » ou l'« **Organisateur du Concours** »).

2. DURÉE ET ENSEIGNES PARTICIPANTES.

Le Concours se déroule au cours de la période suivante (« **Durée du Concours** ») :

Début du Concours :

Date : 12 février 2026

Heure : 00 :01 AM Heure de l'Est (HE)

Fin du Concours :

Date : 11 mars 2026

Heure : 23 :59 :59 Heure de l'Est (HE)

Le Concours se déroule dans les enseignes participantes suivantes, en magasin et en ligne (si applicable), (« **Enseignes Participantes** ») :

Metro Québec :	En magasin et sur metro.ca
Jean Coutu :	En magasin et sur jeancoutu.com
Super C :	En magasin et sur superc.ca
Brunet :	En magasin
Metro Ontario :	En magasin et sur metro.ca
Food Basics :	En magasin et sur foodbasics.ca

3. ADMISSIBILITÉ

Le Concours s'adresse aux résidents de la province du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Pour participer, vous devez être membre du programme Moi et être éligible au présent Concours. Pour être éligible au présent Concours, vous devez vous assurer que les informations que vous avez fournies lors de votre adhésion au programme Moi sont à jour et complètes et accepter qu'elles soient utilisées dans le cadre de ce Concours.

Sont exclus: les administrateurs, dirigeants, cadres, employés, mandataires, agents et représentants de l'Organisateur du Concours, de sa société mère, de toute société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à celles-ci, de Facebook si le Concours se déroule sur Facebook, de tout Magasin participant (alimentation et pharmacie), des agences de publicité et de promotion, des fournisseurs de prix, des partenaires à ce concours, de biens et de services dans le cadre du Concours, ainsi que les membres de la famille immédiate (frères, sœurs, enfants, père, mère, conjoint légal ou de fait, nonobstant leur lieu de résidence) des personnes susmentionnées ou les personnes avec qui ils sont domiciliés (qu'elles aient ou non un lien de parenté).

4. COMMENT PARTICIPER AU CONCOURS

Aucun achat n'est requis pour participer ou gagner. Un achat n'accroît pas les chances de gagner.

Le Concours se déroule dans les Enseignes Participantes, en magasin ou en ligne (si applicable), dans les provinces du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick.

Membre du programme Moi - Pour participer, vous devez être membre du programme Moi et être éligible au présent Concours. Si vous n'êtes pas membre, vous pouvez vous inscrire sur www.programmemoi.ca. Il vous suffit de remplir le formulaire d'inscription en indiquant vos nom et prénom, votre adresse complète, votre (vos) numéro(s) de téléphone, votre date de naissance et votre adresse courriel. Choisissez un nom d'utilisateur et un mot de passe. Si vous êtes déjà membre du programme Moi, assurez-vous que les informations que vous avez fournies lors de votre adhésion au programme sont à jour et complètes, et acceptez qu'elles soient utilisées dans le cadre de ce Concours.

Participation avec achat - Pendant la durée du Concours, achetez un minimum de deux (2) produits participants de nos marques privées Selection, Irrésistible, Mieux-être ou Personnelle (incluant Personnelle bébé et Personnelle cosmétiques, excluant médicaments sur ordonnance et autres médicaments et services reliés à la pharmacie) dans l'une des Enseignes Participantes, en magasin ou en ligne. Au moment de payer la transaction, présentez votre carte moi pour être automatiquement inscrit (1 participation).

L'achat doit être d'un minimum de 1 \$ avant taxes pour les achats en magasin. Pour les achats en ligne, l'achat doit être du minimum requis selon les Conditions au commerce électronique de chacune des Enseigne Participante offrant le commerce en ligne, avant taxes (lors d'une seule et même transaction commandée, payée et livrée).

Vous devez absolument avoir votre carte Moi avec vous AU MOMENT DU PAIEMENT de la transaction éligible pour obtenir une participation au Concours. Il n'est pas possible de revenir en magasin avec votre reçu de caisse et votre carte Moi ou dans votre historique de commande en ligne une fois la transaction terminée pour obtenir une participation.

Advenant le cas où vous n'auriez pas votre carte Moi lors d'une transaction éligible au concours, vous pourrez toutefois opter pour le mode de participation sans achat ci-dessous.

Participation sans achat - Pour obtenir une participation sans achat, rédigez lisiblement une lettre manuscrite et originale d'au moins 50 mots expliquant pourquoi vous aimez le Concours et incluant vos nom, prénom, adresse complète incluant le code postal, numéro de téléphone, adresse courriel et votre numéro de membre Moi. Postez votre lettre dans une enveloppe suffisamment affranchie à : Service aux consommateurs, 11011 boul. Maurice-Duplessis, Montréal (Québec), H1C 1V6, afin qu'elle soit reçue au plus tard le 30 juillet 2025. Votre lettre sera validée par un représentant de l'Organisateur et votre participation sera ajoutée à la base de données pour le tirage.

Limites. Les participants doivent respecter les limites suivantes, à défaut de quoi ils seront disqualifiés:

Participation avec achat :

- Une (1) participation par transaction, peu importe le nombre de produits de marques privées inclus dans cette même transaction, tant qu'il y en a un minimum de 2.
- Une (1) transaction par membre éligible du programme Moi par jour, par Enseigne Participante, en magasin et en ligne combiné.

Participation sans achat :

- Une (1) lettre de demande de participation sans achat par membre éligible du programme Moi, par enveloppe suffisamment affranchie. Si une même enveloppe contient plusieurs lettres, une seule sera conservée et elle comptera pour une seule participation.
- Au total, un maximum de cinq (5) lettres de demande de participation sans achat sera admissible, par membre éligible du programme Moi, pour toute la durée du concours. Chaque texte doit être différent.

5. PRIX

Les prix disponibles à être gagnés et leur valeur approximative de vente au détail sont les suivants :

Description de chaque prix	Nombre de prix	Valeur approximative au détail par prix	Chance de gagner par prix
1 000 000 points Moi	Cinq (5)	La valeur d'un (1) prix est de 8 000 \$ CAD	Dépendent du nombre d'inscriptions valides enregistrées pendant la Durée du concours.
500 000 points Moi	Trente (30)	La valeur d'un prix (1) est de 4 000 \$ CAD	Dépendent du nombre d'inscriptions valides enregistrées pendant la Durée du concours

Conditions applicables aux prix et seule garantie du fabricant.

Il y a un total de 35 prix à gagner. La valeur totale de tous les prix est de 160,000.00 \$ CAD. Le nombre de prix diminue au fur et à mesure de leur attribution. Un gagnant ne peut gagner qu'un (1) seul prix. Un gagnant ne peut réclamer un prix spécifique. Les prix sont tel que définis ci-haut et ne sont pas échangeables en argent. Les prix seront attribués au hasard, tel que décrit dans la section suivante, # 6 – Tirage.

Les prix sont sujets aux conditions et modalités d'utilisation du fournisseur des prix. Des restrictions supplémentaires peuvent s'appliquer. Aucune autre garantie que celle du fabricant ou du fournisseur du prix ne sera applicable. L'Organisateur n'a aucune responsabilité à l'égard du prix une fois remis.

6. TIRAGE

Date du tirage : 8 avril 2026

Heure du tirage : 11h00 AM Heure de l'Est (HE)

Le tirage a lieu aux bureaux de l'Organisateur, au 11011 boul. Maurice-Duplessis, Montréal, QC, H1C 1V6.

Détails du tirage : Sélection au hasard de trente-cinq (35) inscriptions admissibles parmi l'ensemble des inscriptions valides enregistrées pendant la Durée du concours. La sélection des trente-cinq (35) inscriptions se fera de la façon suivante, et dans l'ordre ci-dessous :

1. **ÉTAPE 1** : Cinq (5) gagnants de 1 000 000 points moi chacun, sélectionnés parmi l'ensemble des inscriptions admissibles, toutes provinces et toutes Enseignes Participantes combinées.
2. **ÉTAPE 2** : Trente (30) gagnants de 500 000 points moi chacun, sélectionnés parmi le restant des inscriptions admissibles, réparties par Enseigne participante de la façon suivante :
 - 5 gagnants parmi les inscriptions admissibles de Metro au Québec
 - 5 gagnants parmi les inscriptions admissibles de Super C au Québec
 - 5 gagnants parmi les inscriptions admissibles de Jean Coutu, toutes provinces confondues
 - 5 gagnants parmi les inscriptions admissibles de Brunet au Québec
 - 5 gagnants parmi les inscriptions admissibles de Metro en Ontario
 - 5 gagnants parmi les inscriptions admissibles de Food Basics en Ontario

7. RÉCLAMATION DES PRIX

Afin d'être déclaré gagnant, tout participant sélectionné doit:

- a) être joint par téléphone ou courriel, à l'entière discrétion de l'Organisateur du Concours. Tout participant sélectionné qui ne pourrait être joint à la suite de démarches appropriées et raisonnables entreprises par l'Organisateur sera disqualifié, et un nouveau tirage sera effectué afin d'attribuer le prix. Dans l'éventualité où un participant sélectionné était joint par courriel, il devra y répondre en se conformant aux instructions données qui y sont prévues, le cas échéant. Tout courriel de notification d'un prix suivi d'une mention à l'effet que le message n'a pu être délivré entraînera la disqualification du participant et la sélection d'un nouveau participant;
- b) à la demande de l'Organisateur, signer le Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité qui lui sera transmis par l'Organisateur et le retourner à l'Organisateur dans les 48 heures suivant la date de sa réception;
- c) avoir répondu correctement et sans aucune aide quelle qu'elle soit, notamment mécanique, à la question d'habileté mathématique;
- d) sur demande et en temps opportun, fournir une pièce d'identité avec photographie;
- e) Advenant le cas qu'un participant sélectionné n'ait pas atteint l'âge de la majorité dans sa province de résidence, un consentement parental sera requis afin de pouvoir octroyer un prix à ce même participant.

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées au présent règlement ou d'accepter son prix, le participant sélectionné sera disqualifié. Dans un tel cas, l'Organisateur du Concours pourra, à sa discrétion, annuler le prix ou effectuer un nouveau tirage parmi les inscriptions admissibles restantes jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant. Si aucun participant n'est déclaré gagnant dans les soixante (60) jours suivant le tirage original, le prix sera annulé.

Refus d'accepter un prix. Le refus ou l'incapacité d'un participant sélectionné d'accepter un prix selon les modalités du présent règlement libère l'Organisateur du Concours de toute obligation liée à ce prix envers cette personne.

Attribution des prix. Aucun prix ne sera remis sans que le gagnant n'ait été confirmé. Aucun prix n'est transférable. Il doit être accepté tel quel sans substitution en espèces ni autrement, sauf au seul gré de l'Organisateur. L'Organisateur se réserve le droit de substituer un prix (ou une partie du prix) de même nature et de valeur équivalente ou, à son entière discrétion, la valeur monétaire du prix (ou une partie du prix) indiquée au présent règlement.

Frais de réclamation de prix. Tous les coûts ou dépenses encourus par les gagnants relativement à la réclamation ou à l'utilisation d'un prix sont la responsabilité des gagnants.

Prix limités. Dans tous les cas, l'Organisateur du Concours ne pourra être tenu d'attribuer plus de prix ou d'attribuer un prix autrement que conformément au présent règlement.

8. CONDITIONS GÉNÉRALES

Disqualification. Tous documents liés au Concours, notamment mais sans limitation, les bulletins d'inscription, cartes à gratter et Formulaires de déclaration et d'exonération de responsabilité, sont sujets à vérification par l'Organisateur du Concours. L'Organisateur du Concours se réserve le droit, à sa discrétion, d'annuler une participation au Concours lorsque le participant a procédé à un achat comme mode de participation au Concours et que ce participant a ensuite retourné le ou les bien(s) acheté(s). Ce même participant aura alors l'occasion de participer au Concours via un mode de participation sans achat, si les délais prévus au présent Règlement de concours le permettent. Les participations comportant des erreurs ne seront pas admissibles ainsi que celles qui ont sont incomplètes, illisibles, mutilées, frauduleuses, détériorées ou comportant une erreur d'impression ou qui ont été trafiquées, modifiées, falsifiées, reproduites ou obtenues illégalement. Les participants qui ne se seront pas conformés au présent règlement sont susceptibles d'être exclus du présent Concours et de tout concours ou promotion que l'Organisateur tiendra dans le futur, incluant, sans limitation, tout participant coupable ou soupçonné : (i) d'avoir trafiqué des bulletins de participation ou du matériel, le traitement des participations, le déroulement du Concours ou tout élément technique ou mécanique du Concours, ou (ii) d'avoir endommagé délibérément les sites Internet, les pages Internet et les applications relatives au présent Concours ou d'avoir saboté le déroulement légitime du Concours, ou (iii) d'avoir enfreint le présent règlement, ou (iv) d'avoir utilisé un moyen contraire au présent règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participants, ou (v) d'avoir obtenu des inscriptions au-delà de la limite permise, ou (vi) d'avoir utilisé plusieurs noms, identités, adresses électroniques et/ou tout système ou programme automatisé pour s'inscrire ou participer au concours, ou (vii) d'avoir perturbé le déroulement du Concours de quelque autre manière, ou (viii) d'avoir ou agi de manière déloyale ou de manière à nuire ou dans l'intention d'importuner, tourmenter, menacer ou harceler une autre personne. LE PARTICIPANT OU TOUTE AUTRE PERSONNE QUI TENTE DÉLIBÉRÉMENT D'ENDOMMAGER UN SITE INTERNET, UN ÉQUIPEMENT, UNE APPLICATION OU UNE TECHNOLOGIE EMPLOYÉS DANS LE CADRE DU CONCOURS OU DE PORTER ATTEINTE À L'EXPLOITATION LÉGITIME DU CONCOURS COMMET UNE INFRACTION CRIMINELLE ET UN DÉLIT CIVIL ET L'ORGANISATEUR SE RÉSERVE, EN TEL CAS, LE DROIT DE DÉNONCER CETTE

PERSONNE AUX AUTORITÉS JUDICIAIRES ET D'EXIGER DE CETTE PERSONNE TOUS LES DOMMAGES-INTÉRÊTS QUE LA LOI LUI PERMET DE RÉCLAMER.

Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité. En participant ou en tentant de participer à ce concours, tout participant sélectionné pour un prix dégage de toute responsabilité l'Organisateur du Concours, sa société mère, toute société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à celles-ci, tout Magasin participant, *Facebook* si le Concours se déroule sur *Facebook*, RBC Visa et La Banque Royale du Canada, les agences de publicité et de promotion et les fournisseurs de prix, de biens et de services dans le cadre du Concours ainsi que l'ensemble de leurs administrateurs, dirigeants, propriétaires, associés, employés, mandataires, représentants, successeurs et ayant droit respectifs (collectivement les « **Bénéficiaires de l'exonération** ») de tout dommage et de toute responsabilité se rapportant au Concours (participation, fonctionnement, annonce, règlement, etc.) ou se rapportant au prix (réclamation, utilisation, etc.). Afin d'être déclarés gagnants, les participants choisis seront tenus de signer le Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité contenant une déclaration de conformité aux règlements du Concours et confirmant la présente exonération de responsabilité en faveur des Bénéficiaires de l'exonération.

Limite de responsabilité. Sans restreindre la généralité de l'exonération ci-dessus, les Bénéficiaires de l'exonération se dégagent de toute responsabilité relativement à (i) toute erreur typographique (ou autre) contenue dans l'offre ou les documents liés à l'administration du Concours, y compris, sans s'y limiter, les erreurs contenues dans la publicité, le règlement officiel, l'annonce du gagnant, l'attribution du prix ou au mauvais fonctionnement, problèmes ou difficultés techniques éprouvés avec les réseaux, les lignes téléphoniques, les systèmes de messagerie SMS, de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à la perte ou à l'absence de communication réseau ou relativement à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur, serveurs ou fournisseur de service ou tout logiciel, virus, bogue informatique, défaillance d'ordinateurs personnels ou configuration de logiciels et de matériel, ou de tentative échouée de transmission de tout courriel ou autre communication à l'Organisateur du Concours ou à un participant pour une raison quelconque, y compris l'encombrement de tout réseau ou la défaillance de tout site qui peut limiter la possibilité pour toute personne de participer au Concours; (ii) toutes inscriptions en retard, perdues, volées, retardées, non reçues, endommagées, mal acheminées, incomplètes ou inexactes; (iii) tout défaut de recevoir des inscriptions en raison de problèmes de transmission ou de défaillances techniques de toute nature, y compris, sans s'y limiter, le mauvais fonctionnement de tout réseau, serveurs, fournisseurs d'accès, matériel ou logiciel, que ce soit attribuable à l'expéditeur ou au destinataire pouvant limiter pour toute personne la possibilité de participer au Concours ou l'en empêcher; (iv) tout dommage pouvant être causé, directement ou indirectement, en tout ou en partie, notamment au système ou appareil du participant ou d'une autre personne, par le téléchargement de toute page Internet ou de tout logiciel ou autre et par la transmission de toute information visant le Concours.

Fonctionnement du site Internet. L'Organisateur du Concours ne garantit d'aucune façon que le site programmemoi.ca ainsi que les sites internet respectifs de chacune des Enseignes participantes soient accessibles ou fonctionnels sans interruption pendant la durée du Concours ou qu'ils soient exempts de toute erreur.

Annulation, suspension ou modification du Concours. L'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent Concours dans l'éventualité où il se manifeste un événement qui en perturbe le bon déroulement, par exemple une difficulté du système informatique d'enregistrer toutes les inscriptions, ou toute intervention humaine pouvant altérer ou influencer l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du Concours tel que prévu dans le présent règlement.

Fin de la participation au Concours. Dans l'éventualité où le Concours devait prendre fin en totalité ou en partie avant la fin de la Durée du Concours, le tirage au hasard pourra se faire, à la discrétion de l'Organisateur du Concours, parmi les inscriptions admissibles dûment enregistrées pendant la Durée du Concours ou, le cas échéant, jusqu'à la date de l'événement ayant mis fin au Concours.

Renseignements personnels. En participant au Concours, les participants consentent à la cueillette, l'utilisation et la divulgation de leurs renseignements personnels par l'Organisateur et/ou ses agents autorisés dans le but d'administrer le Concours et d'attribuer des prix. En acceptant un prix, tout gagnant autorise l'Organisateur du Concours et ses représentants à utiliser, si requis, ses nom, adresse (ville, province), voix, déclarations, photographie, image et autres représentations et enregistrements, à des fins publicitaires, et ce, dans tous médias, incluant mais sans s'y limiter l'Internet, et ce, sans autre préavis et sans aucune forme de rémunération. Tout participant peut être requis de signer une confirmation à cet effet.

Propriété intellectuelle et droits d'auteur. En soumettant une photographie, pièce musicale, création ou autre type d'œuvre (l' « Œuvre ») dans le cadre de ce Concours, le participant garantit que l'Œuvre est libre de tous droits de tierces personnes et le participant garantit détenir les droits nécessaires pour soumettre l'œuvre ainsi que, notamment mais sans limitation, pour autoriser l'Organisateur à l'utiliser, la modifier, la transférer, l'adapter, la diffuser, la communiquer ou la distribuer, sur quelque support de diffusion, media ou technologie que ce soit, y compris mais sans limitation, télévision, technologie de l'information, sans fil ou en ligne. Le participant accepte de fournir, sur demande, la preuve des droits qu'il détient sur l'Œuvre et il indemnise l'Organisateur en cas de réclamation, demande, poursuite, litige découlant de tout type d'utilisation de l'Œuvre.

Propriété. Tous renseignements et documents liés au Concours, notamment mais sans limitation, les bulletins d'inscription, cartes à gratter, Formulaires de déclaration et d'exonération de responsabilité, renseignements de nature technique, technologique ou opérationnelle et renseignements se rapportant à des dessins, systèmes informatiques, logiciels, logos, marque de commerce et propriété intellectuelle, sont et demeurent la propriété exclusive de l'Organisateur du Concours. Aucun de ces renseignements et documents ne sera retourné aux participants.

Identification du participant. Aux fins du présent règlement, le participant est la personne dont les nom et prénom sont associés au numéro de membre du programme Moi et c'est à cette personne que le prix sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante.

Décision de l'Organisateur du Concours. Toute décision de l'Organisateur du Concours ou de ses représentants, relative au présent Concours est finale et sans appel.

Facebook. Si le Concours est hébergé sur la plateforme *Facebook*, toute personne qui y participe confirme qu'elle dégage *Facebook* de toute responsabilité et de tout dommage, de quelque nature que ce soit, qui pourrait découler de sa participation au Concours et reconnaît que le Concours n'est aucunement commandité, approuvé ou administré par *Facebook*, ni associé à *Facebook*. Les renseignements fournis par les participants sont fournis à l'Organisateur du Concours et non à *Facebook*.

Règlement du concours en français et en anglais. Dans l'éventualité d'un conflit entre les termes du règlement du Concours en français et les termes du règlement du Concours en anglais, les termes du règlement du Concours en français prévaudront.

Divers. En participant au Concours, les participants acceptent d'être liés au présent règlement du Concours et aux décisions de l'Organisateur, lesquelles décisions, sous réserve de ce qui est autrement prévu dans le présent règlement, sont finales et sans appel à tous égards, y compris, sans s'y limiter, les décisions concernant l'admissibilité ou la disqualification des bulletins de participation ainsi que l'attribution d'un prix. Le Concours est assujéti à tous les lois et règlements applicables. Seuls les participants choisis seront contactés. Si un paragraphe de ce règlement est déclaré illégal ou inexécutable par une cour compétente, alors ce paragraphe sera considéré comme étant nul, mais tous les autres paragraphes demeureront applicables.

Règlements. Les règlements du Concours sont disponibles sur le site programmemoi.ca.